



Syndicat des Eaux du Tonnerrois

17-19 rue Aristide Briand
89700 TONNERRE
03 73 91 00 14

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF « SPANC »



HORIZONS & PERSPECTIVES

21 rue Saint Antoine 71490 DRACY-LES-COUCHES
SARL au capital de 1000 € - RCS de Chalon-sur-Saône SIRET 848 273 074 00015
APE 7112B - TVA intracommunautaire : FR81 848 273 074
06 71 19 87 80 - n.muller@horizons-perspectives.fr - www.horizons-perspectives.fr

SOMMAIRE

1.	CONTEXTE	3
1.1	CADRE JURIDIQUE	3
1.2	LA COLLECTIVITE	3
1.3	CADRE BUDGETAIRE ET COMPTABLE DU SYNDICAT	3
2.	LES RESULTATS BRUTS GLOBAUX 2021 -> 2022	5
2.1	SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
2.1.1	<i>Exécution générale</i>	5
2.1.2	<i>Résultat de la section de fonctionnement et épargne</i>	5
2.2	SECTION D'INVESTISSEMENT.....	6
2.2.1	<i>Exécution générale</i>	6
2.2.2	<i>RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....</i>	6
3.	LES EVOLUTIONS A VENIR DU BUDGET SPANC	7
4.	LA STRUCTURE ET L'ETAT DE LA DETTE.....	7
5.	L'ETAT DES EFFECTIFS.....	7
6.	LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT 2021 - 2023	7

1. Contexte

1.1 Cadre juridique

Depuis la loi n° 92-125 « Administration Territoriale de la République » du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, des départements, des régions et des métropoles présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions...
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice,
- pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport de présentation du DOB comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Le rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du débat d'orientation budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux et 12 jours pour les conseillers départementaux et régionaux.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022 : faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (BP et BA).

Le rapport est transmis au représentant de l'état et doit être publié. Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération spécifique.

1.2 La collectivité

Le SET a été créé le 1^{er} janvier 2019 lors du regroupement de plusieurs collectivités (communes et syndicats intercommunaux) dans le département de l'Yonne. Il exerce les compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

A l'heure actuelle, 19 collectivités lui ont délégué la compétence de gestion du service public de l'assainissement (seulement les communes ayant mis en place un assainissement collectif ; les autres sont en assainissement individuel).

La compétence de l'assainissement non collectif et son budget est effective sur les 52 communes de la Communauté de Communes du Tonnerrois en Bourgogne.

1.3 Cadre budgétaire et comptable du Syndicat

Le Syndicat des Eaux du Tonnerrois fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2021 avec quatre budgets : un d'eau potable, un d'assainissement, un d'assainissement non collectif et un budget général. Les budgets d'eau

et d'assainissement sont retranscrits via la nomenclature comptable M49 tandis que le budget principal est retranscrit via la nomenclature M14.

La gestion des budgets par secteur renvoi dans la pratique à une procédure de comptabilité analytique, visant à imputer les dépenses et les recettes à chaque secteur qui en est à l'origine, hormis pour les dépenses générales ou collectives, qui sont suivies dans un pot commun.

En préalable il est important de rappeler que le budget annexe SPANC a été créé le 1^{er} janvier 2021 suite à la prise de la compétence par le Syndicat.

2. Les résultats bruts globaux 2021 -> 2022

2.1 Section de fonctionnement

2.1.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget de fonctionnement :

Synthèse du budget SPANC 2021 -> 2022 Fonctionnement		
	REALISE 2022	REALISE 2021
(DRF) Dépenses réelles	20 741 €	21 134 €
Dépenses d'ordre	75 €	0 €
Virement de section		
Déficit antérieur N-1	4 674 €	
TOTAL DEPENSES (F)	25 490 €	21 134 €
(RRF) Recettes réelles	17 240 €	16 460 €
Recettes d'ordre	0 €	0 €
Excédent budget N-1	0 €	0 €
TOTAL RECETTES (F)	17 240 €	16 460 €

Dans le détail, les dépenses de fonctionnement concernent :

- 16 658 € de sous-traitance, pour la réalisation des contrôles de conformité des installations
- 1 837 € de remboursement de frais de personnel mis à disposition
- 2 246 € de dépenses diverses de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont issues des redevances payées par les usagers dans le cadre des contrôles des installations.

2.1.2 Résultat de la section de fonctionnement et épargne

La section de fonctionnement est déficitaire en 2021 (- 4 674 €) puis en 2022 (- 3 576 €). Les recettes ne semblent donc pas en capacité de couvrir les dépenses.

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « capacité d'autofinancement ».

	REALISE 2022	REALISE 2021
RESULTATS		
RESULTAT DE L'EXERCICE (F)	- 3 576 €	-4 674 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	- 8 250 €	-4 674 €
EPARGNES		
EPARGNE BRUTE	-3 501 €	-4 674 €
EPARGNE NETTE	- 3 501 €	-4 674 €

2.2 Section d'investissement

2.2.1 Exécution générale

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'exécution du budget d'investissement.

Synthèse du budget 2021 -> 2022 Investissement		
	REALISE 2022	REALISE 2021
(DRI) Dépenses réelles	0 €	150 €
<i>Dont emprunts</i>		
Dépenses d'ordre		
Excédent budget N-1 (déficit)	- 150 €	
TOTAL DEPENSES (I)	- 150 €	150 €
(RRI) Recettes réelles	0 €	0 €
Recettes d'ordre	75 €	
Virement de section		
Excédent budget N-1		
TOTAL RECETTES (I)	75 €	0 €

2.2.2 RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'exécution de la section d'investissement est similaire depuis 2021.

Dans le cadre d'un déficit cumulé d'investissement négatif, la couverture est réalisée de manière naturelle par l'excédent de la section de fonctionnement.

	REALISE 2022	REALISE 2021
RESULTATS		
RESULTAT DE L'EXERCICE	75 €	-150 €
RESULTAT CUMULE AVEC N-1	- 75 €	-150 €
RAR		
Restes à réaliser	0 €	0 €
SOLDE		
BESOIN D'INVESTISSEMENT	75 €	150 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	0 €	0 €

3. Les évolutions à venir du budget SPANC

Les évolutions à venir du budget SPANC n'ont pas été étudiées en détail au cours de l'exercice 2022. Le déficit de fonctionnement est lié à un nombre de contrôle insuffisant en 2021 et 2022 insuffisants, du fait d'une base de données des usagers qui n'était pas à jour.

Après avoir réalisé un travail de mise à jour, le Syndicat devrait ordonner d'avantages de contrôles en 2023, notamment ceux relatifs au bon fonctionnement des installations existantes. Il conviendra donc d'évaluer l'équilibre du budget après cette première année de fonctionnement optimal.

Il n'est pas prévu de dépenses ou de recettes d'investissements significatives au budget SPANC pour la période à venir.

4. La structure et l'état de la dette

Il n'y a pas d'endettement sur le budget SPANC.

5. L'état des effectifs

Le budget SPANC ne supporte pas d'effectifs en 2021 ou en 2022. Il contribue toutefois au remboursement des frais de personnel supportées par le budget principal, pour une fraction toutefois minime.

6. La stratégie d'investissement 2021 - 2023

Il n'y a pas de stratégie d'investissement particulière de prévue sur le budget SPANC pour la période 2021 – 2023.